



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.25.102**

### **Portant sur la location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société MEDIDAN, Tour Europlaza, 20 avenue André Prothiin, 92927 LA DEFENSE CEDEX, concernant la location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale pour un montant annuel de 1 428,00 € HT, soit 1 713,60 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 19 mars 2025 pour une durée de trois ans.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrise au registre des décisions du Maire.

**Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :**

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 9 septembre 2025



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 9 septembre 2025

Publié ou notifié-le : 9 septembre 2025

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_102
Objet :	location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20250909-DC_25_102-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20250909-DC_25_102-AR-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.25.102 - Décision MEDIDAN.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20250909-DC_25_102-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	103 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 septembre 2025 à 16h22min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 septembre 2025 à 16h22min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 septembre 2025 à 16h22min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 septembre 2025 à 16h22min30s	Reçu par le MI le 2025-09-09